

L'enquête publique

Comme l'impose la Loi pour de telles installations, une enquête publique est actuellement en cours depuis le 21 septembre jusqu'au 5 novembre (grâce à une prolongation de 15 jours), sur la demande présentée par M. le Directeur du Groupement d'entreprises ETPR-ASE – FAYAT ENTREPRISE en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un centre multi-modal de regroupement et de valorisation de déblais inertes ou faiblement pollués - lieu-dit « quartier de Saudan » à LERM-ET-MUSSET.

L'enquête publique sert à recueillir les avis de la population et des habitants. Elle garantit le **droit de chacun de s'exprimer** et le fait que tout avis est pris en compte.

A l'issue de la consultation, le Commissaire-Enquêteur rendra un rapport et un avis à l'administration. Ce rapport tiendra forcément compte du nombre et de la pertinence des points de vue exprimés par le public, c'est-à-dire par vous.

Quelques raisons de dire NON parmi d'autres...

Voici des raisons pour lesquelles vous pouvez vous opposer à ce projet :

1. Le site prévu pour cette installation est « *un site vierge dans une zone de landes et de pinèdes* » comme il est écrit dans le dossier. Il s'agit d'un milieu naturel aux sols perméables, encore vierge de toute pollution et dont la vocation est exclusivement forestière.
2. Ce site est proche de la rivière « Le Barthos », affluent du Ciron. L'aval de ce cours d'eau est classé et protégé au titre de Natura 2000 de la vallée du Ciron.
3. **Hydrocarbures, benzène, métaux lourds impossibles à éliminer...** Les risques de pollution sont trop importants, compte tenu de la nature du sol, de la proximité de la nappe et des cours d'eau.
4. Le projet encouragerait le transport des déblais et des déchets du BTP sur de trop grandes distances (Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées, Aquitaine) et entraînerait un trop gros trafic dans les villages et sur les routes : risque d'accidents, nuisances sonores, pollution...
5. Le Président du Conseil Général de Gironde, Philippe Madrelle, a donné un avis défavorable pour l'augmentation du trafic de poids lourds sur la D12 car la route n'est pas adaptée (courrier au Maire de Bazas datant du 27 mai 2010).
6. Le dossier ne comporte aucune garantie sur l'exploitation future du site ni sur les contrôles de l'administration (site isolé et à l'abri des regards). Nous risquons un développement incontrôlé de l'activité comme à « Audenge ».
7. L'entreprise bénéficiaire de l'autorisation d'exploiter ayant prévu de se retirer du site au bout de 20 ans, tous les problèmes qui pourraient surgir par la suite seraient à la charge des collectivités.
8. Le projet est présenté comme indissociable de la carrière de sable voisine, mais les dossiers de demande d'exploitation sont traités distinctement. La présente enquête qui ne concerne qu'un seul des deux projets ne peut donc pas informer complètement le public.
9. Ce projet serait nuisible aux activités forestières et touristiques existantes : tourisme vert, chasse, pêche, etc.
10. Si ce projet est accepté, son extension deviendra facile à obtenir et d'autres suivront à coup sûr. C'est ce que l'on appelle le « mitage » de la forêt

Mais si vous vous penchez sur le dossier vous en découvrirez d'autres. Et si vous le pouvez, n'hésitez surtout pas à personnaliser votre contribution pour que le Commissaire Enquêteur voie que vous ne vous êtes pas contentés de recopier.

Le dossier est consultable dans les mairies de Lerm-et-Musset, Escaudes et Cudos. Il est également disponible sur CD rom, au format pdf, auprès de l'association les Amis du Barthos.

Comment s'opposer au projet ?

Plus les habitants s'exprimeront pour dire leur opposition au projet, plus nous aurons de chance de l'empêcher. En revanche, si trop peu d'habitants s'expriment, le commissaire-enquêteur puis la préfecture n'auront pas de mal à donner un avis favorable.

Jusqu'au 5 novembre

> écrire son avis dans les registres de l'enquête tenus à la disposition de la population dans les mairies dont les heures d'ouverture sont :

- **Lerm-et-Musset** : mardi de 14h à 18h, mercredi de 9h30 à 11h30 et de 14h à 18h, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
- **Escaudes** :
lundi 25 octobre de 14h à 16h
jeudi 4 novembre de 9h à 12 h et de 14h à 18h
- **Cudos** :
lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h,
mercredi de 8h30 à 12h30

Vous pouvez également déposer une contribution sur papier libre, et mentionner ce dépôt sur le registre.

> aller à la permanence du commissaire-enquêteur pour le rencontrer

Les permanences ont lieu en mairie de Lerm-et-Musset :

- vendredi 22 octobre, 29 octobre et 5 novembre 2010 de 14h00 à 17h30

> écrire au commissaire-enquêteur (avant clôture de l'enquête)

Monsieur le Commissaire-enquêteur
Mairie de Lerm-et-Musset
33840 Lerm-et-Musset

> contacter l'association « Les Amis du Barthos »

Nous pourrions vous aider à exprimer votre avis sur ce projet et vous communiquerons les informations dont nous disposons.

Association « Les Amis du Barthos »
lieu-dit au Trounqua – 33840 Lerm-et-Musset
téléphone fixe 05 56 65 19 24
téléphone mobile 06 74 63 79 08
courriel : amisdubarthos@yahoo.fr

ATTENTION : BIEN PRÉCISER SON OPPOSITION

Pour être sûr que le commissaire tienne compte de votre avis et pour que cela pèse sur la décision finale, il faut dire le plus clairement possible que vous êtes opposé au projet. Il ne suffit pas de dire son inquiétude ou son incompréhension, il faut faire part de son opposition.